



Prolectus®

Conditionnement(s)

Emballages

1 kg (x 12)

5 kg (x 1)

Palettes

1 kg : 432 kg

5 kg : 320 kg

Fiche d'identité

Composition

500 g/kg de fenpyrazamine (50 % du poids)

Formulation

WG - granulés à disperser dans l'eau

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2140184

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché et distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € -
RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy –
10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-
Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

® Marque déposée PHILAGRO France

**Bien lire l'étiquette avant l'utilisation du produit,
respecter les recommandations d'emploi.**

Description

La fenpyrazamine, substance active de **PROLECTUS**, agit au niveau de la membrane du pathogène en inhibant la biosynthèse de l'ergostérol par blocage du processus de la C4-de-méthylation via la 3-keto reductase (KRI). Le FRAC (Fungicide Resistance Action Committee) a classé la fenpyrazamine dans le groupe SBI Class III. La fenpyrazamine appartient à la famille chimique des amino pyrazolinones. Son action est à la fois préventive et translaminare. **PROLECTUS** agit sur l'élongation du tube germinatif du champignon, la croissance mycélienne, et sur la sporulation. La fenpyrazamine confère à **PROLECTUS** une très bonne activité translaminare et une excellente résistance au lessivage.

PROLECTUS s'intègre dans un programme de lutte, en alternance avec des fongicides présentant des modes d'action différents.

Préparation et application

Préparation de la bouillie

Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée. Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement. L'agitation doit être modérée, afin d'éviter la formation excessive de mousse. Verser les granulés de **PROLECTUS** dans la cuve puis compléter avec l'eau nécessaire en maintenant l'agitation.

Éliminer les fonds de cuve, les eaux de rinçage et les eaux de lavage conformément à la législation en vigueur. Ne pas contaminer les eaux naturelles (fossés, rivières, étangs), les égouts et les eaux potables.

Avant l'application

- Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie.
- En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

- Utiliser un matériel adapté à la culture et à la maladie à contrôler.
- Veiller à une répartition homogène de la bouillie sur l'ensemble de la végétation à traiter.
- S'il reste de la bouillie après la pulvérisation, il est nécessaire de la détruire. La bouillie ne peut pas être utilisée ultérieurement.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges et compatibilité

Seuls les mélanges autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Précautions à prendre et mises en garde

Nettoyage du pulvérisateur et du matériel de préparation de la bouillie

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Aussitôt après le traitement, rincer et nettoyer très soigneusement le matériel d'application et de préparation de la bouillie, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour les emballages vides

Réemploi interdit. Bien vider lors de l'utilisation du produit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Précautions d'emploi

Pour se protéger, l'opérateur doit porter

• Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

• Pendant l'application

Application en plein champ

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Pulvérisation vers le bas :

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

- Pulvérisation vers le haut (vigne) :

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Application sous serre

Sans contact intense avec la végétation :

- Culture basse (< 50 cm)
 - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.
- Culture haute (> 50 cm)
 - Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
 - Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

Contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses :

- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

- **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

Nettoyage suite à des applications en plein champ

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Nettoyage suite à des applications sous serre

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou type 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;

- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

En plein champ, pour protéger le travailleur qui serait amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Sous serre, pour protéger le travailleur qui serait amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter une combinaison de travail polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Prévention de la résistance

Avec les fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches résistantes à la substance active. Pour diminuer le risque d'apparition ou de développement du phénomène de résistance, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, cadence et séquences de traitement, conditions d'application, éviter les applications en situation curative, ...) et, chaque fois que possible, d'utiliser des produits à mode d'action différent en alternance ou en mélange. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité du fongicide. De ce fait PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de tels phénomènes.

Afin de diminuer le risque d'apparition ou de développement de souches résistantes, il est conseillé de se conformer aux recommandations suivantes :

- Appliquer **PROLECTUS** à sa dose autorisée, soit 1,2 kg/ha.
- Ne pas appliquer en situation curative et ne pas mélanger avec un autre anti-botrytis
- Alternier avec des produits à mode d'action différent : 1 application maximum de fenpyrazamine ou de fenhexamid par an.

Usages

Culture	Cibles	Dose	DAR Stades d'application	Nombre Maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Vigne	Pourriture grise	1.2 kg/ha	14 jours BBCH 61-87	1 /an*	5m -
Fraisier - plein champ	Pourriture grise	1.2 kg/ha	1 jours	3 /an Sous serre : 7 jours d'intervalle entre les applications.	5m -
Fraisier - sous serre			1 jour BBCH 61-87		- -
Pêcher (abricotier, nectarier)	Monilia sur fleurs et rameaux	0.8 kg/ha	1 jour BBCH 61-87	3 /an 7 jours d'intervalle entre les applications	5m -
	Monilia sur fruits	1.2 kg/ha			
Prunier	Monilia sur fleurs et rameaux	0.8 kg/ha			
	Monilia sur fruits	1.2 kg/ha			
Cerisier	Monilia sur fleurs et rameaux	0.8 kg/ha			
	Monilia sur fruits	1.2 kg/ha			
Tomate - sous serre (aubergine)	Pourriture grise	1.2 kg/ha	1 jour BBCH 61-87	3 /an 10 jours d'intervalle entre les applications.	- -
Concombre - sous serre (cornichon, courgette et autres cucurbitacées à peau comestible)					
Poivrons - sous serre (piment)					

*Maximum 1 application de fenpyrazamine ou de fenhexamid par an entre les stades BBCH 61 et 87.

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014.

Les limites maximales de résidus applicables dans les pays de l'Espace Economique Européen sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>. Pour les autres pays susceptibles d'importer les denrées issues des cultures traitées, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit et de l'exportateur des denrées d'assurer la conformité en matière de quantité de résidus.

sur la fermentation et la qualité organoleptique des vins et des eaux de vie de vins.

- Localiser la pulvérisation du produit sur la zone des grappes, en traitant le rang face par face.
- Ne pas mélanger avec des anti-mildious et/ou anti-oïdium visant l'ensemble de la végétation.

PROLECTUS est sélectif de tous les cépages testés de raisin de cuve.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

Après traitement

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Recommandations d'emploi

Préconisations d'emploi sur raisin de cuve

- Utiliser **PROLECTUS** sur raisin de cuve aux stades "chute des capuchons floraux" ou "fermeture de la grappe" à raison d'une application par an et à la dose de 1,2 kg/ha. En respectant cette préconisation, **PROLECTUS** n'a pas d'incidence

Informations réglementaires



ATTENTION

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P391: Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 6 heures en plein champ et 8 heures sous serre.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Description des premiers secours

Généralités : En cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).

Inhalation : Sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.

Peau : Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau.

Yeux : Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : www.quickfds.com

Numéro d'urgence : 0 800 21 01 55

Transport et stockage

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants.

Les gestes responsables

Important - PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par l'Autorité Compétente.

Garantie

Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, relative à l'utilisation du produit d'une autre manière que celle indiquée sur l'étiquette. L'utilisateur sera responsable des risques liés à l'utilisation et/ou la manipulation et/ou l'entreposage de ce produit en cas de non-respect des recommandations de l'étiquette.

Toute reproduction du présent texte est interdite.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature.